

A. B. C. A.

11-13, RUE DE MONTREUIL - 78000 VERSAILLES

VERSAILLES, LE 28 octobre 1985.

COMPTABILITÉ }
GESTION GÉNÉRALE } 39 50 57 74 +

RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS - MARDI - JEUDI 14 H. - 17 H. 30
BUREAUX FERMÉS LE SAMEDI

Michel Crefcon

Administration de biens, Courtages, Assurances

Syndicat : Résidence MAZELEYRE
18 Bd de la République
92420 VAUCRESSON

LETTRE RECOMMANDEE OU CONTRE EMARGEMENT

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à l'assemblée générale de votre syndicat qui se tiendra le :

MARDI 19 NOVEMBRE 1985 à ~~18 H 30~~

dans la salle ST EXUPERY - CENTRE CULTUREL DE LA MONTGOLFIERE - Rue salmon Legagneur - 92420 VAUCRESSON, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Composition du bureau
- 1) Etude et approbation des comptes arrêtés au 30 juin 1985 tels que présentés par la Sté A.B.C.A. et quitus au syndic de sa gestion pour la période correspondante.
- 2) Etude et approbation du budget prévisionnel de gestion pour l'exercice 1985/86 arrêté et arrondi à la somme de Frs 2 090 000.
- 3) Renouvellement de la Sté A.B.C.A. en qualité de syndic de la résidence - durée de son mandat - fixation de ses honoraires.
- 4) Renouvellement du conseil syndical - durée de son mandat.
- 5) Exposé quant aux procédures en cours.
 - Maître BOBLET
 - Malfaçons
- 6) Décision à prendre quant à la remise en peinture des plafonds des paliers y compris le rez-de-chaussée à chaque bâtiment selon proposition des Ets IREP du 6/08/1985 à Frs TTC 74 861,30 (prix comportant tous les bâtiments - devis en possession du conseil syndical).
- 7) Décision à prendre quant à la remise en peinture des portes d'ascenseurs selon proposition des Ets IREP du 19/08/1985 à Frs 14 522,93 TTC (devis en possession du conseil syndical).
- 8) Décision à prendre quant décapage des sols en travertin selon proposition des Ets IREP du 19/08/1985 à Frs TTC 50 853,23 (devis en possession du conseil syndical).
- 9) Décision à prendre quant à l'amélioration de l'éclairage des escaliers extérieurs permettant l'accès au sous-sol selon proposition des Ets MOUSSIER du 16/11/1984 à Frs TTC 8 293,10.
- 10) Mandat à délivrer au conseil syndical et au syndic pour faire effectuer le remplacement de la porte du garage n° 1.
- 11) Décision à prendre quant à la proposition des Ets CHAVILLE JARDINS du 18/10/1983 à Frs TTC 29 709,30 se rapportant à l'élagage de 63 peupliers
- 12) Mandat à délivrer au conseil syndical et au syndic pour faire effectuer la décoration florale de certains bacs se trouvant aux entrées des immeubles et pour faire effectuer le remplacement de certains végétaux.
- 13) Décision à prendre quant aux travaux de plomberie à réaliser sur 8 terrasses privatives (écoulement) selon proposition des Ets DELBOST du 3/10/1985 à Frs TTC 58 291,90
- 14) Décision à prendre quant à la réalisation de la désinsectisation de la résidence.

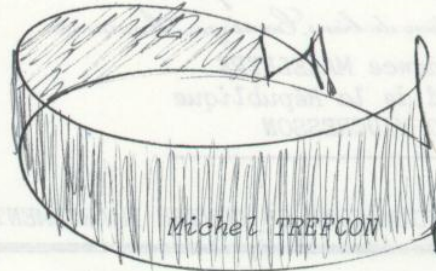
.../...

- 15) Mandat éventuel à délivrer au syndic pour intenter une action en justice à l'encontre de M LECHARPENTIER pour troubles de jouissance.
- 16) Entretien général de la résidence (respect du règlement de copropriété).

Pour le cas où vous ne pourriez assister à cette réunion, nous annexons à la présente un pouvoir destiné à vous faire représenter par un mandataire de votre choix.

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Michel TREFCON